

LA MANUTENTION DANS LES PORTS EN 1970

Question n° 767—**M. Blouin:**

Quelle a été la manutention globale des marchandises, par tonnes, durant l'année 1970 dans les ports de mer a) de Montréal, b) de Vancouver, c) d'Halifax, d) de Saint-Jean (N.-B.), e) de Québec, f) de Rimouski, g) de Baie-Comeau, h) de Port Cartier, i) de Sept-Îles, y compris Pointe-Noire?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous fournit les renseignements suivants: a) 25,047,299 tonnes; b) 27,158,913 tonnes; c) 11,577,000 tonnes; d) 6,359,144 tonnes; e) 8,859,884 tonnes.

Le ministère des Transports nous fournit les renseignements suivants: f) 485,605 tonnes; g) 7,655,653 tonnes; h) 15,999,987 tonnes; i) 29,879,978 tonnes.

L'AIDE FÉDÉRALE À LA MISE EN VALEUR DU MONT SAINTE-ANNE (QUÉBEC)

Question n° 784—**M. Crossman:**

Le gouvernement a-t-il participé financièrement au développement du Mont Sainte-Anne, au Québec et, dans l'affirmative, a) cette participation était-elle directe ou a-t-elle été consentie à la demande de la province, b) en vertu de quel programme ou de quelle entente cette participation a été rendue possible, c) quelle a été la contribution totale du gouvernement à l'ensemble du projet et à quelles dates les versements ont-ils été faits?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui, par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, a) à la demande de la province; b) aux termes du programme de l'ARDA et de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales; c) aux termes du programme de l'ARDA, contribution globale de \$322,302.42, versée en février 1965 et en janvier 1966; aux termes de l'entente sur les zones spéciales, \$540,272.60 en subventions et \$758,672.60 en prêts, versés en novembre 1970 et en janvier 1971. Les engagements pour les travaux ultérieurs s'élèvent à quelque 1.16 million de dollars en subventions et 5.7 millions en prêts.

LES NORMES DE BRUIT POUR LES MOTONEIGES

Question n° 802—**M. Hales:**

1. A quelle date le gouvernement veut-il présenter les normes de bruit pour les motoneiges, comme on le mentionne, le 19 janvier 1971 à la page 2538 du *hansard*?

2. Quels ministères rédigent les règlements et quelles directions s'en occupent au sein de ces ministères?

3. Consulte-t-on des experts de l'extérieur ou fait-on faire des recherches à l'extérieur avant de rédiger les règlements et, dans l'affirmative, de qui s'agit-il?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les normes de sécurité pour les motoneiges ont été publiées dans la *Gazette du Canada*, partie II, du 25 novembre 1970 et les dates d'entrée en vigueur de ces normes figuraient dans celle du 13 janvier 1971. A partir du 1^{er} avril 1971, les motoneiges devront être munies d'un silencieux et le niveau maximal de bruit permis sera de 82 dbA pour les motoneiges à partir du 1^{er} février 1972.

2. Le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles a été élaboré par la Direction de la sécurité automobile et routière et en collaboration avec le ministère de la Justice.

3. En vertu d'un contrat de recherche, la société Hovey & Associates a effectué pour nous un examen détaillé de la conception des motoneiges en relation avec la sécurité.

*LE SERVICE FERROVIAIRE DANS LE GRAND-TORONTO

Question n° 907—**M. Ryan:**

1. Combien de trains de voyageurs et d'autorails desservent la région du Toronto métropolitain chaque jour et, combien de lignes sont en cause?

2. Combien de trains de voyageurs et d'autorails desservent la région du Montréal métropolitain chaque jour et combien de lignes sont en cause?

[Français]

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse est la suivante: 1. Arrivée, 24 trains sur 6 lignes; départ, 24 trains sur 6 lignes.

2. Arrivée, 24 trains sur 5 lignes; départ, 22 trains sur 5 lignes.

[Traduction]

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—L'AFFECTATION DES PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 927—**M. Robinson:**

Quel pourcentage des prévisions supplémentaires du ministère du Solliciteur général est destiné a) aux travaux d'hiver, b) à la diminution du chômage, c) à la sous-évaluation des dépenses, d) à la lutte contre l'inflation, e) aux nouveaux programmes, f) au recrutement d'employés supplémentaires?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): La réponse du ministère du Solliciteur général, dans la mesure où cette question intéresse la Gendarmerie royale du Canada, est la suivante: a) 34%; b) Néant; c) 66%; d) Néant; e) Néant; f) Néant. La question est sans objet pour ce qui est des autres organismes à l'intérieur du ministère du Solliciteur général.

*L'AÉROPORT DE TORONTO—LES DROITS D'ATTERRISSAGE DES VOLS INTERNATIONAUX

Question n° 951—**M. Haidasz:**

1. Le gouvernement refuse-t-il des droits d'atterrissage à l'aéroport de Toronto aux avions en vols internationaux de KLM, Lufthansa, Alitalia et autres et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

2. Les avions en vols internationaux de KLM, Lufthansa, Alitalia et autres, à destination de Toronto, sont-ils tenus d'atterrir à l'aéroport de Dorval et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

[Français]

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme la réponse à cette question est passablement longue, je demanderais le consentement de la Chambre pour qu'elle soit consignée au *hansard* et considérée comme lue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord

[Note de l'éditeur: La réponse précitée se lit ainsi:]

1. Les appareils des compagnies KLM, Lufthansa et Alitalia et de quelques autres transporteurs aériens (sauf BOAC) qui assurent des services aériens transa-